

QUESTIONNAIRE

1. Pensez-vous qu'à terme, la Belgique soit condamnée à disparaître ? **OUI** **NON**
 En 2014 ? **OUI** **NON**
 Dans une dizaine d'années ? **OUI** **NON**
2. Etes-vous prêt à vivre dans une Belgique confédérale où tout lien de solidarité sera soumis au bon vouloir de la Flandre ? **OUI** **NON**
↳ question en attente :
3. A la lumière des études d'économistes,
 - croyez-vous qu'un Etat Wallo-Bruxellois soit viable ? **OUI** **NON**
 - croyez-vous qu'une Wallonie indépendante soit viable ? **OUI** **NON**
4. Pensez-vous qu'une Communauté de destin entre la Wallonie et la France soit la voie de la raison, sinon celle du cœur ? **OUI** **NON**
5. Dans la perspective d'une union avec la France, nous avons résumé dans le post-ambule, 3 concepts qui rendraient possible cette union : laquelle a votre préférence ?
 - L'adossement de la Wallonie à la France **OUI** **NON**
 - L'union-intégration de la Wallonie à la France **OUI** **NON**
 - L'assimilation-intégration de la Wallonie à la France **OUI** **NON**
 - Une autre forme d'union de la Wallonie à la France **OUI** **NON**
- Si, vous avez développé un autre concept d'union, expliquez-le :
Utile de préciser que le virage des agglomérations en Wallonie doit évoluer vers des communautés urbaines (l'indépendance des provinces à terme). Il y a plusieurs étapes à franchir avant l'assimilation.
6. Dans cette même perspective d'union avec la France, quelle est la voie retenue par votre parti ou groupe politique ?
 - L'adossement à la France **OUI** **NON**
 - L'union-intégration de la Wallonie à la France **OUI** **NON**
 - L'assimilation-intégration de la Wallonie à la France **OUI** **NON**
NSP
- Si, votre parti ou groupe politique a développé un autre concept, expliquez-le :
A ma connaissance le sujet n'est pas traité aujourd'hui.
7. Pensez-vous qu'une intégration de la Wallonie dans la République française puisse mettre fin aux interminables et minables conflits entre Communautés et Régions belges ? **OUI** **NON**
8. Nous intégrer dans un grand Etat nous permettrait-il de mettre fin au sous-régionalisme qui continue à sévir dans les relations entre villes wallonnes ? **OUI** **NON**
9. Pensez-vous que la capitale culturelle qui rassemble tous les Wallons passe par Paris ? **OUI** **NON**
10. A l'instar des cultures régionales fortes qui se reconnaissent dans les Valeurs de la République, ne pensez-vous pas que l'union avec la France soit l'occasion de rendre vigueur à nos cultures wallonnes, picardes ou lorraines ? **OUI** **NON**

Post-ambule

Un Etat wallon indépendant mais aussi un Etat Wallonie-Bruxelles présenteraient aujourd’hui un déficit public non soutenable imposant une réduction drastique du niveau de vie des Wallons et des Bruxellois comme le démontrent plusieurs économistes.

L’union avec la France peut revêtir plusieurs formes. Nous pouvons les classer en 3 concepts, mais il est évident qu’entre chacun d’eux existent de multiples variantes et passerelles que prévoit d’ailleurs la Constitution française dans ses articles qui organisent les Collectivités territoriales. Ainsi, le statut de la Corse diffère des autres régions françaises et l’Alsace-Lorraine a ses particularismes hérités de son histoire. Que dire des territoires d’Outre-Mer !

Venons-en aux 3 grands concepts :

L’adossement de la Wallonie à la France.

Nous gardons la nationalité belge. Nous gardons notre roi. Nous signons des accords bilatéraux avec la France qui font passer des compétences régaliennes (armée, affaires extérieures ...) sous contrôle français. En contrepartie, la France nous apporte sa protection dans des accords de coopération qui sont à négocier. Dans cette hypothèse, la solidarité financière nationale française ne joue pas.

L’Union-Intégration de la Wallonie à la France.

Tout ce qui reste de la compétence de l’Etat belge passe à la France. Tout ce qui est de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Gouvernement wallon devient ou reste de la compétence du Gouvernement wallon. Il en va ainsi du système de sécurité sociale, du droit du travail, du système éducatif, du corpus juridique étant entendu qu’une convergence avec les systèmes homologues français sera possible à terme.

Nous devenons Citoyens français à part entière. Le roi pourrait conserver le titre honorifique de sa fonction. La République française, comme elle le fait pour toutes ses autres collectivités (métropolitaine et d’outre-mer), nous permet par l’exercice de la solidarité financière nationale française de maintenir des prestations sociales, des services publics et des impôts semblables à ce que nous connaissons aujourd’hui.

L’assimilation-intégration de la Wallonie à la France.

La Wallonie devient la 23^{ème} Région de France sans aucune différence fondamentale avec les autres Régions françaises, même si de petits accommodements et des étapes devront être négociés entre la Région wallonne et la République française.

N.B. : dans les trois cas, le processus devra être approuvé par un référendum en France et une Consultation populaire en Wallonie.

Vous voulez en savoir plus ?

Rendez-vous sur le site de l’A.W.F. :

www.alliancewalloniefrance.wordpress.com